



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 juillet 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

9-20 juillet 2001

### Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/54 V du 15 décembre 1999, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en juin ou juillet 2001 la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.
2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé de créer un comité préparatoire ouvert à tous les États, qui tiendrait au moins trois sessions, dont la première aurait lieu à New York du 28 février au 3 mars 2000.
3. Le Comité préparatoire a donc tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 28 février au 3 mars 2000; sa deuxième session à New York, du 8 au 19 janvier 2001, et la troisième toujours à New York du 19 au 30 mars 2001. Les rapports du Comité préparatoire de la Conférence sont publiés dans le document A/CONF.192/1.
4. Par sa résolution 55/415 du 20 novembre 2000, l'Assemblée générale a décidé de convoquer du 9 au 20 juillet 2001, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

#### II. Questions d'organisation et travaux de la Conférence

##### A. Ouverture et durée de la Conférence

5. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été ouverte le 9 juillet 2001 par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies. La Conférence a élu M. Camilo Reyes Rodriguez (Colombie) Président de la Conférence. Le Président de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale a prononcé, le 9 juillet, une allocution devant la Conférence. Le même jour, la Vice-Secrétaire générale a prononcé une al-

locution au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. M. Joao Honwana, du Département des affaires de désarmement, a rempli les fonctions de Secrétaire général de la Conférence, et M. Mohammad Sattar, du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, a rempli celles de Secrétaire général adjoint de la Conférence. La Conférence, qui s'est réunie du 9 au 20 juillet 2001, a tenu 10 séances plénières et des séances officieuses.

6. À la 1re séance, le 9 juillet 2001, la Conférence a adopté son règlement intérieur (A/CONF.192/L.1) tel que modifié oralement.

7. La Conférence a commencé ses travaux, à la 1re séance, le 9 juillet, par un débat de haut niveau comportant un échange de vues général; elle a entendu les déclarations des représentants de la Colombie, de la Belgique (au nom de l'Union européenne), du Mozambique, des Pays-Bas, de la République islamique d'Iran, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, du Japon, de l'Espagne, du Qatar (en sa capacité de Président de la Ligue des États arabes en exercice en juillet) et de l'Andorre.

8. À sa 2e séance, le 9 juillet, la Conférence a poursuivi son débat général de haut niveau comportant un échange d'avis général et a entendu des déclarations des représentants du Bangladesh, de la Suède, de l'Autriche, du Bélarus, du Soudan, de la Lituanie, du Nigéria, de Sri Lanka, de l'Allemagne, de la Chine, du Lesotho, de la Thaïlande, de la République tchèque et du Mali (au nom du Groupe de la francophonie).

9. Toujours à sa 2e séance, le 9 juillet 2001, M. Carlos dos Santos (Mozambique), en sa qualité de Président du Comité préparatoire, a présenté les rapports soumis à la Conférence, qui sont publiés dans le document A/CONF.192/1.

10. À sa 3e séance, le 10 juillet, la Conférence a continué son débat général de haut niveau et a entendu la déclaration des représentants des États suivants : Chili (au nom du Groupe de Rio), Fédération de Russie, Australie, Venezuela, Viet Nam (au nom de l'ANASE), Cambodge, Égypte, Pérou, Slovaquie, Nauru (au nom du Forum des Îles du Pacifique), Pakistan, République de Corée, Slovaquie, Jamaïque, Ukraine, Italie, Togo, Kazakhstan, Mali, Îles Salomon, Philippines, Sénégal, Bosnie-Herzégovine, Burundi et Zambie.

11. À sa 4e séance, le 10 juillet, la Conférence a commencé à examiner le projet de programme d'action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, publié sous la cote A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1. Des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Japon, Norvège, Jordanie (au nom des États Membres des Nations Unies qui sont membres de la Ligue des États arabes), États-Unis d'Amérique, Belgique (au nom de l'Union européenne), Colombie, Saint-Siège, Canada, Cuba, Indonésie, Thaïlande, Chine, Viet Nam, Mali et Népal.

12. À la 5e séance, le 11 juillet, la Conférence a poursuivi le débat de haut niveau avec échange de vues général et a entendu des déclarations des représentants des États suivants : Rwanda, Maroc, Costa Rica, Suisse, Algérie, Mongolie, Chili, Singapour, Finlande, Hongrie, Cuba, République arabe syrienne, Guatemala, Irlande, Roumanie, Pologne, Viet Nam, Canada, Arménie, Tunisie, Malaisie, Ouganda, Croatie, Kenya, Zimbabwe, Sierra Leone et Saint-Siège. La Conférence a également entendu des déclarations du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement (au nom du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères) et des représentants du Comité permanent interorganisations et du Comité consultatif de la

Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

13. À sa 6e séance, le 12 juillet, la Conférence a poursuivi son débat de haut niveau avec échange de vues général en entendant des déclarations des représentants des États suivants : Nouvelle-Zélande, Bahamas, Burkina Faso, Grèce, Namibie (au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe), Argentine, Norvège, Chypre, Indonésie, Bulgarie, Yougoslavie, Trinité-et-Tobago, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Éthiopie, Uruguay (au nom du MERCOSUR et de la Bolivie et du Chili), Guyana, Haïti, Iraq, République de Moldova, Congo, Madagascar, Équateur, Nicaragua, Bahreïn et Afghanistan. À la même séance, la Conférence a également entendu des déclarations des représentants du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Comité international de la Croix-Rouge.

14. À la 7e séance, le 13 juillet, la Conférence a achevé le débat de haut niveau avec échange de vues général en entendant des déclarations de représentants des États suivants : Uruguay, Maurice, Afrique du Sud, Portugal, France, Paraguay, Monaco, Ghana, République populaire démocratique de Corée, Panama, Cameroun, République démocratique populaire Lao, ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Malawi, Botswana, Yémen, Gabon, Belize (au nom de la Communauté des Caraïbes), Niger, Guinée, Azerbaïdjan, Vanuatu, Angola, Albanie, Népal et El Salvador. À la même séance, la Conférence a également entendu des déclarations des représentants de l'Organisation mondiale de la santé et du Programme des Nations Unies pour le développement.

15. À la 8e séance, le 16 juillet, la Conférence a entendu les déclarations des représentants des organisations non gouvernementales suivantes : Fundacion Gamma Idear, International Physicians for the Prevention of Nuclear War, Association des médecins russes pour la prévention de la guerre nucléaire, Leitana Nehan Women's Development Agency, Conseil chrétien de Sierra Leone, American Association of People with Disabilities, South Asia Partnership International (au nom du Réseau sud-asiatique de la lutte contre les petites armes), InterBand, Franciscans International, Commission des églises pour les affaires internationales, Conseil mondial des églises, Initiative pastorale Paix et Développement, Oxfam, Amnesty International (Sierra Leone) et Human Rights Watch, Forum mondial sur l'avenir des activités des sports de tir, British Shooting Sports Council, Institut canadien d'action législative, Forum Wafferecht, National Rifle Association of America, Single Action Shooting Society, Association des possesseurs d'armes à feu d'Afrique du Sud, Sporting Clays Association of America, Sporting Shooters Association of Australia, Fair Trade Group, Fédération des sociétés européennes de collectionneurs d'armes, Safari Club International, Marche du million de mères, Association unitaire universaliste, Association pour une Afrique du Sud sans armes à feu, Coalition française, Fédération des savants américains, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, National Center for Economic and Security Alternatives, Fondation espace pour le progrès social, Conseil chrétien des églises, Fonds pour la paix, Fondation Arias, Projet Biting the Bullet, Mouvement contre les armes légères en Afrique de l'Ouest, Groupe d'éminentes personnalités, Institut des études sur la sécurité, Viva Rio et Réseau international d'action contre les armes légères.

16. À sa 9e séance, le 18 juillet, la Conférence a entendu une déclaration spéciale faite par le représentant de l'Organisation de l'unité africaine.

## **B. Ordre du jour**

17. À la 1re séance, le 9 juillet, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
  2. Élection du Président.
  3. Déclaration du Président.
  4. Allocution du Président de l'Assemblée générale.
  5. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
  6. Adoption du règlement intérieur.
  7. Adoption de l'ordre du jour.
  8. Organisation des travaux.
  9. Élection des autres membres du Bureau.
  10. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
    - a) Désignation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
    - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
  11. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence.
  12. Présentation du rapport du Comité préparatoire par le Président du Comité préparatoire.
  13. Débat général.
  14. Déclarations des participants autres que les États.
  15. Adoption du document final de la Conférence.
  16. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

## **C. Bureau**

18. Le Bureau de la Conférence était composé comme suit :

*Président :*

Camilo Reyes Rodriguez (Colombie)

*Vice-Présidents :*

Les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Kenya, Mali, Mexique, Mozambique, Népal, Nigéria, Norvège,

Philippines, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Ukraine.

## D. Documentation

19. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Rapports du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/1);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport, établi avec le concours d'un groupe d'experts gouvernementaux, sur la possibilité de limiter la fabrication et le commerce des armes légères aux seuls fabricants et marchands agréés par les États (A/CONF.192/2);

c) Règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.192/L.1);

d) Ordre du jour provisoire de la Conférence (A/CONF.192/L.2);

e) Projet de programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1);

f) Projet de programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/L.5);

g) Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/L.6);

h) Programme de travail provisoire (A/CONF.192/CRP.1);

i) Liste des participants (A/CONF.192/10);

j) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.192/12);

k) Liste des organisations non gouvernementales demandant à être accréditées conformément à l'article 64 du règlement intérieur provisoire (A/CONF.192/INF.1);

l) Note verbale datée du 8 mai 2001, adressée au Département des affaires de désarmement du Secrétariat par la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du communiqué du Groupe de Rio sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/3);

m) Note verbale datée du 27 juin 2001, adressée au Département des affaires de désarmement du Secrétariat par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/4);

n) Note verbale datée du 5 juillet 2001, adressée au Département des affaires de désarmement du Secrétariat par la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la contribution du Conseil de partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix à la Conférence (A/CONF.192/5);

o) Lettre datée du 9 juillet 2001, adressée au Président de la Conférence par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/6);

p) Note verbale datée du 6 juillet 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par la Mission permanente de l'Azerbaïdjan et la Mission permanente d'observation de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant les conclusions des présidents de l'atelier intitulé : « Armes légères : difficultés pratiques liées à la réalisation des engagements actuels au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) », qui s'est tenu à Bakou (Azerbaïdjan) les 21 et 22 juin 2001 (A/CONF.192/7);

q) Note verbale datée du 11 juillet 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/8);

r) Lettre datée du 11 juillet 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/9);

s) Note verbale datée du 10 juillet 2001, adressée au Secrétaire général de la Conférence par la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/11);

t) Bahreïn : amendement au document A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1 (A/CONF.192/L.3).

### **III. Pouvoirs**

20. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur de la Conférence (A/CONF.192/L.1), aux termes duquel la composition de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, la Conférence a nommé les États suivants : Bahamas, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gabon, Irlande, Maurice et Thaïlande, membres de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence.

21. À sa 9<sup>e</sup> séance, le 18 juillet, la Conférence a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.192/12), qui avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres à la Conférence et les avait trouvés en bonne et due forme. La liste des participants a été publiée sous la cote A/CONF.192/10 et Add.1.

### **IV. Examen et adoption du Programme d'action**

22. La Conférence a tenu \_\_ séances plénières officielles du 11 au 19 juillet 2001, lors desquelles elle a poursuivi l'examen et la négociation du projet de programme d'action.

23. À la séance plénière officieuse tenue le 16 juillet, le Président a présenté à la Conférence un projet de programme d'action révisé, publié sous la cote A/CONF.192/L.5.

24. À sa 10e séance, le 20 juillet 2001, la Conférence a adopté le projet de Programme d'action révisé en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illécite des armes légères sous tous ses aspects (voir annexe).

## **V. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale**

25. À sa 10e séance, le 20 juillet 2001, la Conférence a adopté, par consensus, son rapport à l'Assemblée générale.

### **Annexe**

Insérer le texte du document [A/CONF.192/L.5/Rev.1]

---